

MODALITES D'INSCRIPTION 2023-2024

Rentrée scolaire le 4 septembre 2023

Elèves de BTS

NOM : Prénom : BTS 1 BTS 2

L'inscription sera définitive après réception de tous les documents

Ne pas imprimer ce dossier en recto-verso, merci

Secrétariat des élèves

Fiche de renseignements complétée - Copie de la carte d'identité

Intendance : **RIB OBLIGATOIRE – Pas d'inscription sans ce document**

Fiche intendance complétée - Chèque de 37,50€ pour les D.P – **Internat** : Lire le règlement de la restauration, paiement à réception de l'avis aux familles

Infirmerie

Fiche infirmerie – Demande de transfert de dossier médical - Copie des vaccinations pour les nouveaux élèves uniquement

Vie Scolaire

Autorisations de sortie & droit à l'image Pronote – Maison du Lycéen (facultatif)

Association Sportive du Lycée de Decize (facultatif)

ATTENTION

L'assurance scolaire est demandée uniquement en cas de participation aux sorties ou voyages.

Dossier à déposer ou renvoyer par courrier avant le 30/06/2023

Lycée Maurice Genevoix
Secrétariat des élèves- Inscriptions BTS
51 route d'Avril / Loire – 58 300 - DECIZE

ou le 26 août 2023

Pour toute demande particulière, contactez le secrétariat des élèves

Lien vers les transports scolaires :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/transport-scolaire-nievre>

BOURSES SUPERIEURES	Les demandes sont à faire depuis le site internet du CROUS après avoir constitué votre Dossier Social Etudiant. Une fois la notification d'attribution reçue, elle devra être amenée pour saisie au secrétariat des élèves
REGLEMENT INTERIEUR	C'est le document qui règle la vie des élèves au Lycée. Il se trouve dans le carnet de liaison distribué à la rentrée. Les familles et l'élève doivent OBLIGATOIREMENT le signer et en prendre connaissance dès la distribution
INTERNAT	L'établissement fournit les couvertures, dessus de lit, alèses et taies de traversin. Leur entretien est assuré par l'établissement selon le planning affiché dans les dortoirs. Les internes doivent fournir le linge de lit (<i>drap housse 90 x 190, drap ou housse de couette</i>), en assurer l'entretien tous les 15 jours et obligatoirement avant chaque départ en vacances. L'accès aux dortoirs et chambres est interdit avec des chaussures. Prévoir des chaussons d'intérieur, deux cadenas (<i>armoire & bureau</i>) et le nécessaire de toilette. Les internes sont responsables du mobilier et de la literie mis à leur disposition.
FOURNITURES	Les professeurs communiqueront leurs besoins en matériel lors des premières séquences de cours
PRONOTE	L'accès à pronote se fait avec votre compte Educonnect depuis Eclat : https://cs-mgenevoix-decize.eclat-bfc.fr/ (Responsables ou élèves)

Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS)

Codes à reporter

Codes à reporter sur la fiche de renseignement (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023 - 2024

Pour information,
LV1 anglais uniquement

Inscription en classe de BTS Gestion de la PME 1ère année
 2ème année

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : _____ Sexe : F M
 Nom d'usage * : _____ Né(e) le * : / /
 Prénom 1 * : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____
 Commune de naissance : _____ Département de naissance * : _____
 Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL * 1 A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : _____ Civilité : Mme M.
 Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____ Prénom : _____
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____ (Voir document joint)
 Adresse : _____

 Code postal : _____ Commune : _____
 Pays : _____ @ Courriel : _____
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 🏠 domicile : _____ 🏢 travail : _____
 📱 mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL * 2 A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : _____ Civilité : Mme M.
 Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____ Prénom : _____
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____ (Voir document joint)
 Adresse : _____

 Code postal : _____ Commune : _____
 Pays : _____ @ Courriel : _____
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 🏠 domicile : _____ 🏢 travail : _____
 📱 mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :



COORDONNEES DE L'ELEVE (Téléphone mobile et mail à renseigner pour les élèves majeurs)


L'élève habite chez * : _____

Possède sa propre adresse * : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____ @ Courriel : _____

 domicile : _____  travail : _____

 mobile : _____

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.

L'élève possède sa propre adresse : dans ce cas uniquement, remplir les champs adresse, code postal, commune et pays.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève * : _____ Civilité : Mme M.

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

 domicile : _____  travail : _____

 mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2022-2023 : _____

En classe de _____

Pour une inscription en cours d'année, indiquez l'établissement fréquenté en début d'année : _____

Régime souhaité : -O-Externe -O-Demi-pensionnaire -O- Interne

SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Année 2023/2024

Le service d'hébergement et de restauration du lycée Maurice Genevoix est un service annexe proposé aux familles, celui-ci n'est pas obligatoire. Pour que ce service demeure de qualité, il vous est demandé de respecter les règles suivantes :

1 – Fonctionnement du service de restauration

1.1 - Carte de self

L'élève **devra obligatoirement être muni d'une carte magnétique nominative** permettant de délivrer un plateau-repas et de débiter un repas.

Cette 1^{ère} carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves de la cité scolaire ayant choisi le régime de la demi-pension ou de l'internat (les élèves provenant du collège Maurice Genevoix doivent conserver leur carte). Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève à la cité scolaire Maurice Genevoix. L'élève devra donc en prendre soin et ne pas la détériorer. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est à la charge de la famille. **Le prix est fixé à 3,30 € (tarif 2022)** et est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration. Le règlement se fait alors par chèque - *à l'ordre du lycée Maurice Genevoix* - ou en espèces, dans une enveloppe nominative et ne peut en aucun cas être ajouté au réapprovisionnement des repas.

Chaque carte est programmée pour 1 passage journalier (demi-pension) ou par service (internat). **En cas exceptionnel d'oubli de carte ou d'approvisionnement**, un plateau repas sera remis à l'élève après le passage des élèves en règle. Le repas sera débité manuellement. L'élève se verra sanctionné en cas d'oublis répétés.

Cette carte d'accès est personnelle et ne doit être en aucun cas prêtée à un autre camarade.

1.2 - Prix d'un repas - approvisionnement de la carte de self (demi-pension)

Le prix d'un repas au 1^{er} janvier 2023 pour les élèves demi-pensionnaires et externes est de 3,75 € (tarif voté pour une année civile). Le nouveau tarif sera voté en novembre 2023 pour l'année 2024, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre, et sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'approvisionnement de la carte peut être effectué soit par chèque, soit en espèces :

- **Règlement par chèque :** compléter entièrement le chèque / Date, lieu, à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix ... **Indiquer obligatoirement au dos du chèque nom, prénom et classe de l'élève.**
- **Règlement en espèces :** un reçu sera remis à l'élève pour le contrôle des parents (à récupérer le lendemain en vie scolaire).

Dans les deux cas, les règlements devront être glissés dans une enveloppe mentionnant nom, prénom et classe de l'élève. Cette enveloppe sera déposée par l'élève dans l'urne prévue à cet effet, dans le bureau de Vie Scolaire.

Lors de chaque passage au self, le nombre de repas restant sur la carte est indiqué.

1.3 – Accès au service restauration

Le service de restauration est ouvert de 11 h 00 à 13 h 15 du lundi au vendredi.

Pour les internes, le petit-déjeuner est servi à 7h et le dîner à 19h.

L'accès au restaurant scolaire implique le respect des horaires d'ouverture, des mesures d'hygiène, du respect des quantités autorisées.

Le repas est composé d'une entrée, un plat, un produit laitier et un dessert. Les élèves ont le choix entre plusieurs entrées, 2 plats principaux, des produits laitiers et plusieurs desserts.

La présence à tous les repas est obligatoire pour les internes.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille auprès de la vie scolaire.

Il est demandé aux élèves, usagers du service restauration, un comportement correct. L'accès à la demi-pension et le moment du repas doivent se faire dans le calme.

Les élèves doivent également le respect au personnel de service et doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition. Tout objet brisé ou détérioré sera facturé aux familles (cf règlement intérieur)

Tout manquement grave aux obligations des usagers pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration.

2 – Choix du régime d'accueil

Le choix du régime sera noté sur la fiche d'inscription et la fiche intendance.

Il ne peut être modifié qu'en fin de trimestre, après demande écrite de la famille, pour le trimestre suivant. Aucune modification n'est acceptée en cours de trimestre.

Externe

L'élève prend un à deux repas maximum par semaine. Le repas devra être réglé au plus tard la veille.

Demi-pensionnaire (DP)

L'élève prend au moins deux repas par semaine.

Interne

Le forfait d'internat comprend tous les repas et les nuitées. Il est à régler par la famille, au vu d'un avis des sommes à payer émis en début de trimestre.

Le tarif d'internat est voté pour une année civile. A titre indicatif, il est de 1365 € pour l'année 2023. Le montant du trimestre septembre-décembre 2023 s'élève à 546 €.

Les nouveaux tarifs seront votés en novembre 2022 par le Conseil d'Administration du lycée pour l'année 2023, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre.

Modalités de paiement de l'internat :

Le paiement s'effectue dès réception de l'avis au famille.

- Par **virement** au compte trésor de l'Agent comptable du lycée Maurice Genevoix, DGFIP de la Nièvre
IBAN FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092 TRPUFRP1
- Par **chèque** libellé à l'ordre du lycée Maurice Genevoix de Decize
- En **espèces** - les reçus sont à récupérer en vie scolaire

Un échéancier peut être mis en place avec une demande écrite de la famille auprès de l'intendance.

Remise d'ordre : remise sur le montant des frais scolaires qui peut être accordée à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent.

Elle peut être obtenue de plein droit par les familles si l'absence de l'élève est imputable à l'établissement dans les cas suivants :

- Fermeture des services de restauration ou des services d'hébergement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel...).
- Participation de l'élève à une sortie pédagogique, un voyage scolaire ou un stage en entreprise pour lesquels le lycée ne prend pas en charge les repas.

Elle peut être obtenue sous condition si l'absence d'une durée de 15 jours calendaires consécutifs est imputable à l'élève. La demande est à formuler par écrit par la famille, accompagnée de pièces justificatives motivant l'absence.

3 – Approvisionnement du compte pour la rentrée 2023-2024 (uniquement pour les DP)

Un dépôt de 37, 50 euros est demandé au début de l'année scolaire. Il peut être effectué soit par chèque à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix de Decize (indiquer le nom, prénom de l'élève concerné au dos du chèque), soit en espèces.

La carte de restauration devra ensuite être régulièrement approvisionnée au cours de l'année scolaire, afin que son solde ne soit pas négatif (l'approvisionnement minimum d'un montant de 37,50 € par mois est à privilégier).

En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter l'assistante sociale de l'établissement.

FICHE INTENDANCE

Année scolaire : **2023-2024**

Classe :

Régime :

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille : Sexe : F M

Nom d'usage : Né(e) le : .. / .. / ..

Prénoms :

Commune de naissance : Département de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

COORDONNEES DE L'ELEVE

L'élève habite chez : (adresse à compléter au dos)

Possède sa propre adresse : à compléter uniquement si différente des responsables)
.....
.....
.....

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ mobile :

Précisions :

Demi-pensionnaire : au moins 3 repas / semaine

Externe : au plus 2 repas / semaine

Interne : règlement à réception de l'avis aux familles

Indiquer le responsable financier de l'élève :

Responsable 1

Responsable 2

Autre (précisez) :

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

RIB pour tous les élèves quelque soit le régime choisi, PAS D'INSCRIPTION SANS CE DOCUMENT

Pour les 1/2 pensionnaires : Règlement de 37.50€ (à l'ordre du lycée Maurice Genevoix)

Je soussigné(e)..... Responsable légal(e)

de l'élève :

Reconnais avoir pris connaissance du service d'hébergement et de restauration.

Fait àle...../...../20.....

Signature

**Agrapez
votre RIB ici**

REPRESENTANT LEGAL 1Paiement des frais scolaires : Perçoit les aides :

Lien avec l'élève : _____ Civilité : Mme M.
Nom de famille : _____ Prénom : _____
Nom d'usage : _____
PCS : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
@ Courriel : _____ A contacter en priorité :
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____
☎ mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :

REPRESENTANT LEGAL 2Paiement des frais scolaires : Perçoit les aides :

Lien avec l'élève : _____ Civilité : Mme M.
Nom de famille : _____ Prénom : _____
Nom d'usage : _____
PCS : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
@ Courriel : _____ A contacter en priorité :
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____
☎ mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGEPaiement des frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : _____ Civilité : Mme M.
Nom de famille : _____
Nom d'usage : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____ @ Courriel : _____
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____
☎ mobile : _____ J'accepte de recevoir des SMS :

Établissement scolaire : Lycée Maurice Genevoix - DECIZE

**ACADÉMIE
DE DIJON**Liberté
Égalité
Fraternité

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

**Photo
à
agrafer**

FICHE INFIRMERIE
NOM : **Prénom :** **Né(e) le :**
VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement. Joindre une photocopie nominative des pages "vaccinations" du carnet de santé (article L.3111-2 du code de la santé publique)

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?** Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?** Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?** Oui Non

Si OUI, lequel? :

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?** Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?** Oui Non
- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?** Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :**

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement

Lycée Maurice Genevoix - Decize

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



Établissement scolaire :

Année scolaire :

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1:

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2:

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.
 Les responsables légaux sont immédiatement avisés par l'école ou l'établissement scolaire.
 Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : Oui Non
 (Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non
 (Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenay, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2006 relatif à l'archivage)

AUTORISATION DE SORTIE

Année scolaire 2023/2024

Cocher selon le régime de l'élève : **INTERNE** **DP & EXTERNE**

Date de naissance :Elève majeur

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.
Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir en signant l'autorisation ci-après :

Je soussigné(e)

responsable légal de l'élève Classe

Autorise * N'autorise pas *

celui-ci pour l'année scolaire 2023-2024 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

POUR LES ÉLÈVES INTERNES :

A - Organisation des entrées et des sorties de l'élève interne

- 1. Entrée à l'internat le lundi à partir de 7h45
- 2. Sortie de l'internat le vendredi à 17h15 au plus tard

B – Sortie libre du mercredi après-midi

- Les élèves sont autorisés à sortir librement le mercredi de 13h30 à 18h30
- Dans le cas contraire, les familles fourniront un courrier de non autorisation à la Direction de l'établissement. Les élèves se rendront alors dans les salles de travail autorisées.

Autorise les sorties pour l'année 2023-2024* N'autorise pas les sorties pour l'année 2023-2024*

(*) cochez selon votre choix

Je dégage le lycée de toute responsabilité durant le temps de sortie.

Fait à, le/...../.....

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Elève : Classe :

Monsieur, responsable légal 1:

Madame, responsable légal 2:

PRONOTE * Cocher selon votre choix

Nous autorisons* Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant à titre gratuit et son utilisation à des fins pédagogiques dans Pronote pour illustrer le trombinoscope et les bulletins pour l'année scolaire 2023/2024

PHOTO DE CLASSE :

Nous autorisons* Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant pour réaliser la photo de classe pour l'année scolaire 2023/2024

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Fait à, le/...../.....
Signature :



La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Maurice Genevoix

La Maison des lycéens est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Créée en 1991, la Maison des Lycéens est une association devenue obligatoire dans tous les lycées en 2010, se substituant au Foyer Socio-Educatif (F.S.E.).

La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire.

Pour participer aux activités de la MDL (clubs, sorties culturelles, bal de promo, aménagement de la cafétéria des élèves, journée de la Rose, ...) l'adhésion est nécessaire.

Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL

Cotisation : Six (6)€

Règlement : Privilégier le règlement par chèque à l'ordre de la "MDL du lycée Maurice Genevoix".

Le bulletin d'adhésion ainsi que le moyen de paiement sont à remettre lors de l'inscription de votre enfant.

- Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

- Remplir le bulletin ci-dessous ...



-----A découper-----

-----A découper-----

Bulletin d'adhésion à la MDL du Lycée Maurice GENEVOIX 2023-2024

Je soussigné(e) : Elève en classe de

Verse la somme de 6 (six) euros Par chèque, agrafé à ce coupon En espèces

souhaite m'investir dans l'association (être candidat au conseil d'administration de la MDL)

souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club :

Cocher la case qui convient :

Je suis majeur :

J'autorise (1)

Je n'autorise pas (1)

l'Association MDL du lycée Maurice Genevoix à me filmer ou à me photographier et à utiliser mon image dans le cadre des activités de l'association .

Je suis mineur :

Je soussigné(e) agissant en tant que parent ou tuteur légal

responsable de l'élève

Autorise (1)

N'autorise pas (1)

l'Association MDL du Lycée Maurice Genevoix à filmer ou photographier, à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

A, le

Signature du responsable légal et de l'élève :

En plus du cours d'EPS obligatoire, les élèves peuvent pratiquer les activités sportives de leur choix dans le cadre de l'Association Sportive. L'inscription est ouverte à **tous les élèves**, quels que soient leur niveau ou leur motivation (compétition ou loisir).

L'adhésion à l'AS permet aux élèves de participer à l'ensemble des activités proposées.



PROGRAMME DE LA SEMAINE

LUNDI	17h – 18h	MULTI-ACTIVITES (badminton, musculation, basket, volley, step, escalade, course à pied, foot ... selon vos souhaits)	+ Possibilité d'entraînements pour les équipes engagées en championnat
MARDI			
JEUDI			
MERCREDI	13h30 à 16h30 (ou plus)	CHAMPIONNAT UNSS TRADITIONNEL* contre d'autres lycées, dans différentes activités (cross, volley, escalade, badminton...), CHALLENGE INTER-LYCEES** (58) ou entraînement	
 VENDREDI	17h – 18h	Entraînement de Volley-ball	

***CHAMPIONNAT TRADITIONNEL** : Différentes équipes sont constituées au sein de l'AS. Elles rencontrent d'autres lycées, au niveau départemental, académique, voir national. Les horaires du mercredi sont alors ajustés en fonction des déplacements à effectuer.

****CHALLENGE INTER-LYCEES** : Les différents lycées de la Nièvre se rencontrent à différents moments de l'année à travers 6 manifestations sportives originales : escalade, raid des lycées, golf, kinball, etc... Chaque équipe remporte des points pour son lycée.

!!! Consultez les affiches au gymnase chaque semaine !!!

FOURNIR A L'INSCRIPTION

- l'autorisation parentale ci-dessous
- 18 € d'inscription (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS Lycée Maurice Genevoix)

tee-shirt de l'AS en vente au prix de 12 € (inscription + teeshirt = 30 €)



✂️ -----

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (n° de tel :),
autorise l'élève né(e) le en classe de
à pratiquer les activités proposées par l'Association Sportive du Lycée M. Genevoix.

Déjà licencié à l'AS du lycée l'an dernier : OUI NON **N° portable élève** :

Mail élève :

Droit à l'image : Des prises de vue sont régulièrement effectuées afin de promouvoir les activités de l'AS. Certaines images sont diffusées sur le site internet du lycée ou dans la presse locale.

- J'autorise les prises de vue de mon enfant dans le cadre de l'AS.
- Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant.

J'autorise les professeurs et accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,

J'ai pris connaissance des informations relatives au droit à l'image, au RGPD et aux assurances,

Le

Signature du responsable légal :

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Assurances :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.



Nom & prénom du responsable :

Nom & prénom de l'élève concerné :

J'ai pris connaissance des informations relatives au droit à l'image, au RGPD, et aux assurances.

Le, à

Signature du responsable :